Un Charentais sur sept vit dans la pauvreté

Publié le 15/06/2015 à 03h45, modifié le 15/06/2015 à 09h30

En Charente, le Ruffécois et le Confolentais sont les secteurs les plus touchés



La situation charentaise est pire que la moyenne nationale.©

33 000 Picto-Charentais vivent sous le seuil de pauvreté (1), soit 13,4 % de la population, selon l'Insee, qui a enquêté sur l'année 2012. Un taux légèrement inférieur à la moyenne nationale (14,3 %).

Mais si on entre dans le détail des départements, on constate une certaine disparité. Si les Deux-Sèvres s'en sortent plutôt bien avec seulement 12,3 % de « pauvres », la Charente est beaucoup moins bien lotie puisqu'elle atteint le chiffre peu enviable de 14,8 %. La différence entre ces deux départements à dominante rurale ? Le maillage du territoire.

Loin des villes

Dans les communes éloignées de l'influence des pôles, près d'une personne sur cinq est concernée. Les territoires les plus isolés et les moins densément peuplés sont les plus vulnérables à la précarité.

Certains territoires intrarégionaux cumulent les facteurs de fragilités : revenus faibles, dépendance aux aides sociales, décrochage scolaire. Les problématiques de précarité renvoient localement à des spécificités : chômage et emploi précaire, déficit d'équipements de santé, éloignement des grandes villes. Ce qui est notamment le cas dans le Ruffécois, le Confolentais et dans l'extrême sud des deux Charentes où le revenu médian annuel (16 000 euros) est le plus faible de toute la région, le recours aux aides sociales le plus élevé ainsi que le nombre de ménages sans voiture. Dans les Deux-Sèvres, les tissus ruraux et urbains sont beaucoup plus proches, entremêlés. Melle, Niort, Bressuire, Parthenay, Thouars quadrillent bien le territoire, rompant l'isolement. Moins de chômeurs, de familles monoparentales et de personnes vivant seules.

La Charente-Maritime (13,4 % sous le seuil de pauvreté) et la Vienne (13,2 %) s'en sortent plutôt bien grâce au moteur des agglomérations de La Rochelle et Poitiers.

(1) Un seuil estimé aujourd'hui à 970 euros par mois pour une personne seule.